



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Bovins et ovins

Question écrite n° 4950

Texte de la question

Mme Segolene Royal appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le décret relatif aux transferts de droits à prime dans les secteurs bovin et ovin. Ces modalités de transfert sont d'une grande importance au regard de la politique d'installation et d'aménagement du territoire, et il conviendrait de mettre en place un dispositif reposant sur le principe de la cogestion administration-profession au sein d'une commission paritaire regroupant l'ensemble des organisations syndicales agricoles, la départementalisation et la gratuité. En effet, afin de préserver l'installation ou la reconversion des jeunes agriculteurs, il est particulièrement impératif que la gestion de ces transferts ne soit pas marchande, car autrement ils seraient confrontés à des charges supplémentaires qui mettraient leur projet d'installation en grande difficulté. Alors que la rédaction de ce décret était presque terminée en mars, elle s'étonne qu'il ne soit pas encore sorti. C'est pourquoi elle lui demande la sortie rapide de ce texte avec l'application de ces trois principes de cogestion administration-profession, départementalisation et gratuité.

Texte de la réponse

Les textes communautaires relatifs aux transferts des droits à prime dans les secteurs bovin et ovin donnent aux États membres la possibilité de choisir le mode de gestion qui leur convient. S'agissant de la France, il a été ainsi jugé préférable de mettre en place un dispositif contrôlé par la puissance publique qui prévoit notamment une gestion par l'intermédiaire de la commission mixte départementale et la fixation du montant de la compensation de transfert par l'État. Un projet de décret a été établi en ce sens, il a été soumis au Conseil d'État et devrait être publié très prochainement.

Données clés

Auteur : [Mme Royal Ségolène](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4950

Rubrique : Elevage

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 août 1993, page 2503

Réponse publiée le : 18 octobre 1993, page 3544